



FACTEURS CLÉS QUANT À LA DISPENSE DE SERVICES DIRECTS PENDANT LA PANDÉMIE DE COVID-19

En tant que membre de la communauté qui travaille avec des organismes partenaires durant la pandémie de COVID-19, l'Unité de santé mondiale de la Croix-Rouge canadienne est heureuse de partager des facteurs clés dont il faut tenir compte dans la dispense de services directs pendant la pandémie.

Il est recommandé aux organismes caritatifs de lire et de se conformer aux directives fédérales (www.canada.ca/coronavirus), provinciales et municipales quant au COVID-19 (dont les symptômes, la façon dont se propage le virus et comment vous protéger ainsi que protéger les autres). Les recommandations suivantes s'appliquent seulement à la prévention et au contrôle des infections (PCI) et ne remplacent pas les autres instructions permanentes d'opérations et protocoles locaux, provinciaux et fédéraux. Aussi, ces recommandations sont générales et doivent être adaptées par l'organisme, eu égard à la nature du service fourni. Ces lignes directrices, une fois complétées, devraient être révisées de façon conjointe avec les autorités de santé publique locales, provinciales et/ou fédérales, le cas échéant besoin.

Destinataires

Il est important de tenir compte des individus ou groupes touchés pendant la dispense du service. Dans la mise en œuvre des services liés au COVID-19, les principes clés des PCI devraient être suivis afin de s'assurer de la sécurité et de la protection de la santé des :

- ▶ **Personnel de l'organisme caritatif (employés et bénévoles)**
- ▶ **Clients**
- ▶ **Communautés et contextes locaux au sein desquels sont dispensés les services**

PAS UN AVIS PROFESSIONNEL :

L'information rendue disponible par ce document l'est à des fins d'information seulement et l'on ne devrait pas s'y fier comme s'il s'agissait d'un avis professionnel. En consultant l'information contenue dans ce document, vous convenez que la Croix-Rouge canadienne et ses mandataires ne peuvent être tenus responsable de toute blessure, perte, recours ou dommage de toute sorte, dans toute la mesure permise par la loi, lié à cette information, ou de tout autre recours lié directement ou indirectement à l'utilisation de cette information.

Protocoles de prévention et contrôle des infections (PCI)

Chaque organisme qui dispense des services de première ligne doit songer à mettre en œuvre ses propres protocoles de prévention et contrôle des infections, en tenant compte de leur main d'œuvre, de leurs clients et du contexte (voir ci-haut).

Les organismes doivent également évaluer les risques liés aux contacts entre la main d'œuvre et les clients, que ce soient des contacts virtuels, de la livraison à la porte ou des contacts directs. Il s'agit du facteur le plus important pour déterminer quels protocoles de prévention et contrôle des infections sont justes.

Il pourrait s'agir d'instructions permanentes d'opérations et des modèles pour votre main d'œuvre que vous pouvez trouver ici. Ils peuvent servir à confirmer l'approche de votre organisme et de communiquer vos attentes à votre personnel, vos clients et vos bénéficiaires.



L'hygiène des mains, lorsqu'elle est pratiquée correctement, est la façon la plus efficace de prévenir la propagation des maladies infectieuses, dont la COVID-19. Lavez-vous les mains fréquemment avec du savon et de l'eau (pour 20 secondes) ou utilisez un désinfectant pour les mains à base d'alcool si vos mains n'ont pas l'air d'être malpropres.

Évitez de vous toucher les yeux, le nez et la bouche. Vos mains touchent à plusieurs surfaces qui peuvent avoir été contaminées par des maladies infectieuses. Se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec vos mains contaminées peut aussi propager les maladies infectieuses d'une surface à une autre personne.

L'utilisation correcte des EPI est extrêmement importante – une utilisation incorrecte pourrait augmenter votre risque d'infection.

D'autres mesures clés de de PCI peuvent comprendre :

- ▶ Utilisation d'Équipements de protection individuels (EPI)
- ▶ Limiter le temps d'interaction avec les clients
- ▶ Fournir des services directs aux clients asymptomatiques seulement
- ▶ Maintenir une distance de 2 mètres en tout temps (la « distanciation physique »)
- ▶ Ne pas se trouver dans des espaces restreints avec des bénéficiaires, par exemple un autobus, une voiture, une chambre d'hôtel ou de gîte, etc.
- ▶ Ne pas recueillir d'items des bénéficiaires de façon directe, mais plutôt qu'ils soient laissés à la porte ou dans le corridor
- ▶ Travailler avec un système de jumelage : toujours avoir deux personnes qui travaillent ensemble, même s'il y a pénurie de main d'œuvre
- ▶ Désinfecter et nettoyer les surfaces régulièrement à l'aide de lingettes imbibées d'alcool
- ▶ Surveiller et s'assurer que les gens se conforment aux mesures de PCI mises en place
- ▶ Évaluer de façon constante les violations des mesures et faire des recommandations afin de prévenir de telles violations

L'Unité de santé mondiale de la Croix-Rouge canadienne

Le rôle de l'Unité de santé mondiale de la SCCR est de fournir des directives de santé stratégiques, opérationnelles et fondées sur des preuves afin d'assister et de mettre en œuvre des activités de santé au niveau national et au niveau international. Elle possède une expertise nationale et internationale en matière d'épidémies/pandémies, de santé communautaire, de renforcement du système de santé, de santé et d'urgence, de santé et de conflits, et de politiques et de recherche sur la santé.

Une fois que les mesures clés de PCI auront été déterminées, il sera important de tenir des séances d'information et fournir de la formation à votre personnel avant de dispenser les services et de s'assurer que les membres de votre équipe surveillent eux-mêmes leur état de santé. Il sera également important de mettre en place des mécanismes afin de signaler et de noter les violations des protocoles de PCI.

L'utilisation correcte des EPI est extrêmement importante – une utilisation incorrecte pourrait augmenter votre risque d'infection.